

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2902)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL388

présenté par
Mme Wonner, Mme Lenne et Mme Dupont

ARTICLE 6

A l'alinéa 3 de l'article 6,

Remplacer « ne peuvent être conservées » par « sont supprimées »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.